

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 28 avril 2026

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de SCHERWILLER se sont réunis à l'EHPAD la Résidence de l'Alumnat
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente,

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 13 avril 2026
- Affichage de la convocation en Mairie le 20 avril 2026

La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de Monsieur Olivier SOHLER Président de droit, Mesdames Régine DIETRICH, représentante de l'association Tremplins, , Claudine GUILLEMIN, représentante des Associations Générale des Familiales – l'Union Départementale des Familles du Bas-Rhin, Charline KLEINKNECHT, Conseillère Municipale, Sandrine KOECHLER, Conseillère Municipale, Anne RIFF, Conseillère Municipale, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, Annick SUTTER, représentante des Associations des personnes handicapées, Manon WOTOWIEC, représentante des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, et Messieurs Marc HEIMBURGER, Conseiller Municipal Délégué, Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Étaient absents et excusés :

- Madame Gabriela CLUSSMANN, représentante de la société civile,
- Madame Clémentine JEHL, Conseillère Municipale,
- Monsieur Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Absente donnant un pouvoir :

- Madame Gabriela CLUSSMANN a donné procuration à Monsieur Olivier SOHLER

Assistait en outre :

- Paul MEYER, Directeur de l'Ehpad

Membres en exercice : 13

Présents : 11

Absentes et excusées : 2

Procuration : 1

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Madame Charline KLEINKNECHT secrétaire de séance.

DECISIONS

1. Election du Vice-Président	Adopté à l'unanimité
-------------------------------	----------------------

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

2. Délégation d'attribution au Président	Adopté à l'unanimité
4.1 Représentation des diverses instances règlementaires liées à la gestion de la Résidence de l'Alumnat et organismes extérieurs : Election d'un représentant et suppléant pour le Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD	Adopté à l'unanimité
4.2 Election d'un délégué au CNAS (Caisse Nationale d'Action Sociale)	Adopté à l'unanimité
3 Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2026.	Adopté à la majorité et trois abstentions
6.1.1 Compte de gestion 2025/compte administratif 2025 du CCAS de Scherwiller : budget général - Approbation du compte de gestion 2025	Adopté à l'unanimité
6.1.2 Approbation du compte administratif 2025	Adopté à l'unanimité
6.2.1 Résidence de l'Alumnat - budget annexe : Approbation du compte de gestion 2025	Adopté à l'unanimité
6.2.2 Approbation du compte administratif/ ERRD 2025	Adopté à l'unanimité
6.2.3 Approbation du compte administratif/ ERRD 2025	Adopté à l'unanimité
7 Personnel : recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement temporaire d'activité	Adopté à l'unanimité

Le Maire accueille les membres du C.C.A.S présents, élus ou nommés, et rappelle que le Conseil d'Administration du C.C.A.S suit le sort de l'Assemblée Municipale en ce sens que le Conseil d'Administration est renouvelé après chaque élection municipale.

Outre le Maire, Président de droit, les membres du Conseil d'Administration ont été, à parité, soit élus par le Conseil Municipal, soit nommés par le Maire sur proposition éventuelle d'Associations préalablement invitées à proposer une liste de personnes dont l'action présente un intérêt au plan local.

Un tour de table permet de présenter l'ensemble des membres du CCAS.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Téléphone : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260922-DEL2026029-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

1. Installation du nouveau Conseil d'Administration

En introduction, le Maire rappelle les règles de confidentialité, essentielles au bon fonctionnement du CCAS.

Le Maire déclare procéder à l'installation du Conseil d'Administration. Il déclare les membres du Conseil d'Administration, référencés ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

2. Election du Vice-Président

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration doit élire en son sein, un Vice-Président destiné à remplacer le Président en cas d'empêchement de ce dernier.

Il propose M. Marc HEIMBURGER, dans l'esprit d'une certaine continuité par rapport à la période relative au mandat précédent.

M. Olivier SOHLER, Président, précise que le Vice-Président sera en charge de l'EHPAD. L'ensemble des missions à caractère social en dehors de l'EHPAD, resteront confiées à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3. Délégation d'attribution au Président

Le Président indique que, conformément aux dispositions des articles R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale, le Conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoir à son Président dans de nombreux domaines.

Les délégations suivantes sont donc proposées :

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Tel : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

- ⇒ Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, passés selon la procédure adaptée prévue à l'Article 26 du Code des Marchés Publics, ceci dans la limite de 20 000,-€ HT ;
- ⇒ Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2 ;
- ⇒ Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'Administration ;

Cette délégation permet notamment d'attribuer des secours en cas d'extrême urgence.

Est proposé un montant de 200,-€ par personne et par an dans la limite des crédits budgétaires de l'exercice budgétaire en cours.

Cette délégation peut être partagée avec le Vice-Président en cas d'indisponibilité du Président. Ceux-ci doivent donc rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue. Le Conseil d'Administration peut toujours mettre fin à la délégation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, :

DECIDE de déléguer les attributions suivantes :

- ⇒ Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'Article 26 du Code des Marchés Publics, ceci dans la limite de 20 000,-€ HT ;
- ⇒ Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2 ;
- ⇒ Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'Administration.

Ces délégations seront partagées avec le Vice-Président en cas d'indisponibilité du Président. Ceux-ci doivent donc rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Tél : 03 88 58 33 33 – **Fax :** 03 88 82 71 74 – **E-mail :** mairie@scherwiller.fr

4. Représentation des diverses instances réglementaires liées à la gestion de la Résidence de l'Alumnat et organismes extérieurs

4.1 Election d'un représentant et d'un suppléant pour le Conseil de Vie Sociale

Monsieur le Président, invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur l'élection d'un représentant titulaire ainsi que d'un représentant suppléant du C.C.A.S pour le Conseil de Vie Sociale de la Résidence de l'Alumnat.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Monsieur Marc HEIMBURGER, en qualité de représentant titulaire au CVS ;

DECIDE de nommer Madame Gwenaëlle RUHLMANN, en qualité de représentante suppléante au CVS.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

4.2 Election d'un délégué au CNAS (Caisse Nationale d'Action Sociale)

Monsieur le Président, invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur l'élection d'un délégué au CNAS.

Le CNAS offre au personnel de la Fonction Publique Territoriale une gamme diversifiée de prestations (aides financières, aides ponctuelles, prêts sociaux, secours, vacances, culture, loisirs, chèques-réduction...).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Madame Gwenaëlle RUHLMANN, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260922-DEL2026029-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2026.

Le procès-verbal de la séance du 04 mars 2026 est **approuvé à la majorité et trois abstentions**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline					X
KOECHLER Sandrine					X
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle					X
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

6. Finances

6.1.CCAS de SCHERWILLER – budget général

6.1.1. Approbation du Compte de Gestion 2025

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tout point avec celles retracées dans le compte administratif.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Tél : 03 88 58 33 33 – **Fax** : 03 88 82 71 74 – **E-mail** : mairie@scherwiller.fr

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	10 882,90€	12 000,00 €	1 117,10 €
Excédent antérieur reporté		21 447,27 €	21 447,27 €
TOTAL fonctionnement	10 882,90 €	33 447,27 €	22 564,37 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	./.	./.	./.
Excédent antérieur reporté	./.	9 768,00 €	9 768,00 €
TOTAL Investissement	./.	9 768,00 €	9.768,00 €
EXCEDENT BUDGET GENERAL	10 882,90 €	43 215,27€	32 332,37 €

RESULTATS
DU BUDGET ANNEXE (M22)
« CCAS SCHERWILLER - EHPAD RESIDENCE DE L'ALUMNAT »

BUDGET ANNEXE EHPAD	CHARGES	PRODUITS	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2 372 695,95 €	2 526 822,13 €	154 126,18 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	250 017,58 €	345 829,95 €	95 812,37 €
EXCEDENT GENERAL de l'exercice	2 622 713,53 €	2 872 652,08 €	249 938,55 €

Compte de résultat de l'exercice :

Charges	Recettes
2 372 695,95 €	2 526 822,13 €
Résultat de l'exercice :	154 126,18 €

Capacité d'autofinancement (CAF) :

Total des charges non décaissables	Total des produits non décaissables
+ 68 : 179 231,90 €	- 777 : 48 097,66 €
Résultat de l'exercice :	154 126,18 €
CAF : + 285 641,22 €	

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260922-DEL2026029-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Tableau de financement prévisionnel (TFP) - (Section d'investissement) :

Dépenses		Recettes	
AF (insuffisance)		285 641,22 €	CAF
Remb. Des dettes financières	158 155,67 €	10 988,73 €	Subvention
Immobilisations	91 861,96 €	49 200,00	Augmentation des dettes financières
			Autres ressources
Total des emplois	250 017,58 €	345 829,95 €	Total des ressources
Apport au fonds de roulement	95 812,37 €		Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du TFP	345 829,95 €	345 829,95 €	Total équilibre du TFP

Pour info : Le Fonds de roulement Net global au 31/12/2025 est de **1 085 489,10 €**.

Il est demandé au Conseil d'Administration,

D'ADOPTER le Compte de Gestion 2025 tenu par le Comptable du Trésor, dont les écritures coïncident avec la comptabilité de l'ordonnateur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ADOPTER le Compte de Gestion 2025 tenu par le Comptable du Trésor, dont les écritures coïncident avec la comptabilité de l'ordonnateur.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Téléphone : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

6.1.2. Approbation du Compte Administratif 2025

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

Les écritures du Compte Gestion tenu par le comptable public coïncident en tout point avec celles retracées dans le Compte Administratif.

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	10 882,90€	12 000,00 €	1 117,10 €
Excédent antérieur reporté		21 447,27 €	21 447,27 €
TOTAL fonctionnement	10 882,90 €	33 447,27 €	22 564,37 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	./.	./.	./.
Excédent antérieur reporté	./.	9 768,00 €	9 768,00 €
TOTAL Investissement	./.	9 768,00 €	9.768,00 €
EXCEDENT BUDGET GENERAL	10 882,90 €	43 215,27€	32 332,37 €

RESULTATS

DU BUDGET ANNEXE (M22)

« CCAS SCHERWILLER - EHPAD RESIDENCE DE L'ALUMNAT »

BUDGET ANNEXE EHPAD	CHARGES	PRODUITS	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2 372 695,95 €	2 526 822,13 €	154 126,18 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	250 017,58 €	345 829,95 €	95 812,37 €
EXCEDENT GENERAL de l'exercice	2 622 713,53 €	2 872 652,08 €	249 938,55 €

Compte de résultat de l'exercice :

Charges	Recettes
2 372 695,95 €	2 526 822,13 €
Résultat de l'exercice :	154 126,18 €

Capacité d'autofinancement (CAF) :

Total des charges non décaissables	Total des produits non décaissables
+ 68 : 179 231,90 €	- 777 : 48 097,66 €

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Résultat de l'exercice :	154 126,18 €
CAF : + 285 641,22 €	

Tableau de financement prévisionnel (TFP) - (Section d'investissement) :

Dépenses		Recettes	
AF (insuffisance)		285 641,22 €	CAF
Remb. Des dettes financières	158 155,67 €	10 988,73 €	Subvention
Immobilisations	91 861,96 €	49 200,00	Augmentation des dettes financières
			Autres ressources
<i>Total des emplois</i>	250 017,58 €	345 829,95 €	<i>Total des ressources</i>
Apport au fonds de roulement	95 812,37 €		Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du TFP	345 829,95 €	345 829,95 €	Total équilibre du TFP

Pour info : Le Fonds de roulement Net global au 31/12/2025 est de **1 085 489,10 €**.

Conformément à la réglementation, le Président de séance quitte la salle

Il est demandé au Conseil d'Administration,

DE PRENDRE ACTE ET D'ARRETER le Compte Administratif 2025 tenu par l'ordonnateur, dont les écritures coïncident avec la comptabilité du comptable Public.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE ET ARRETE le Compte Administratif 2025 tenu par l'ordonnateur, dont les écritures coïncident avec la comptabilité du comptable Public.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président				
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER			
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Le Président revient en séance

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Tél : 03 88 58 33 33 – **Fax :** 03 88 82 71 74 – **E-mail :** mairie@scherwiller.fr

6.2 Résidence de l'Alumnat – budget annexe

6.2.1 Approbation du Compte de Gestion 2025

Le Compte de Gestion 2025 est présenté par M. Paul MEYER, Directeur de l'EHPAD.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans l'ERRD 2025.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Produits	345 829,95 €	2 526 822,13 €	2 872 652,08 €
Charges	250 017,58 €	2 372 695,95 €	2 622 713,53 €
Solde	95 812,37 €	154 126,18 €	249 938,55 €

Il est demandé **d'APPROUVER** le Compte de Gestion 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2025

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

6.2.2 Approbation de l'ERRD 2025

L'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 est présenté par M. Paul MEYER, Directeur de l'EHPAD.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans l'ERRD 2025.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Téléphone : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260922-DEL2026029-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Produits	345 829,95 €	2 526 822,13 €	2 872 652,08 €
Charges	250 017,58 €	2 372 695,95 €	2 622 713,53 €
Solde	95 812,37 €	154 126,18 €	249 938,55 €

Compte de résultat de l'exercice

Produits : 2 526 822,13 €	Charges : 2 372 695,95 €
Résultat de l'exercice : 154 126,18 €	

Investissement :

Capacité d'autofinancement (CAF) :

Total des charges non décaissables	Total des produits non décaissables
+ 68 : 179 231,90 €	- 777 : 48 097,66 €
Résultat de l'exercice : 154 126,18 €	
CAF : + 285 641,22 €	

Tableau de financement prévisionnel (section d'investissement) :

Dépense		Recette	
AF (insuffisance)		285 641,22 €	CAF
Remb. Des dettes financières	158 155,67 €	10 988,73 €	subvention
Immobilisations	91 861,96 €	49 200,00	Augmentation des dettes financières
			Autres ressources
<i>Total des emplois</i>	250 017,58 €	345 829,95 €	<i>Total des ressources</i>
Apport au fonds de roulement	95 812,37 €		Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du TFP	345 829,95 €	345 829,95 €	Total équilibre du TFP

Pour info : Le Fonds de roulement Net global au 31/12/2025 est de **1 085 489,10 €**.

Conformément à la réglementation, le Président de séance quitte la salle

Il est proposé **D'ADOPTER** l'ERRD 2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte l'ERRD 2025

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président				

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Tél : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER			
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Le Président revient en séance

6.2.3 Affectation des résultats 2025 sur 2026

Pour rappel le résultat de l'exercice 2025 est le suivant :

Produits : 2 526 822,13 €	Charges : 2 372 695,95 €
Résultat de l'exercice : 154 126,18 €	

L'affectation des résultats est la suivante :

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)				
1. Détermination et affectation des résultats :				
(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 670011758	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	154 126,18 €	154 126,18 €
		Déficit (sans signe "-")		0,00 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	651 487,49 €	651 487,49 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	805 613,67 €	805 613,67 €
Affectation du résultat administratif				
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	805 613,67 €	805 613,67 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			805 613,67 €	805 613,67 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)	12 923,53 €	12 923,53 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260922-DEL2026029-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Compte tenu de ce résultat, il est proposé d'affecter 805 613,67 € en report à nouveau, ce qui nous donne la proposition d'affectation ci-dessous :

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (Incluant l'affectation des résultats 2025)
10682	Réserves affectées à l'investissement	64 000,00 €		64 000,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	115 084,58 €		115 084,58 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	55 000,00 €		55 000,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	651 487,49 €	154 126,18 €	805 613,67 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

7. Personnel : Recrutement d'agents saisonniers en cas d'accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Olivier SOHLER

Le Président propose au Conseil d'Administration :

D'APPROUVER la création de six emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches d'aide dans les actes de la vie quotidienne et d'entretien des locaux

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Tél : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **aides-soignants** (3 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Période de recrutement : Juin à septembre 2026

- **agents sociaux** (2 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35^e

- **agent social à temps non complet** (1 emploi) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 28/35^e

Période de recrutement : Juin à septembre 2026

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER la création de six emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches d'aide dans les actes de la vie quotidienne et d'entretien des locaux

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **aides-soignants** (3 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Période de recrutement : Juin à septembre 2026

- **agents sociaux** (2 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35^e

- **agent social à temps non complet** (1 emploi) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 28/35^e

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
CLUSSMANN Gabriela		Procuration à M. Olivier SOHLER	X		
DIETRICH Régine			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
JEHL Clémentine					
KLEINKNECHT Charline			X		
KOECHLER Sandrine			X		
RIFF Anne			X		
RUHLMANN Gwenaëlle			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

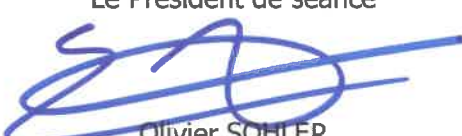
Téléphone : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260922-DEL2026029-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

8. Divers

- Passage entre le périscolaire et l'Ehpad : la propriété foncière appartient pour l'instant encore au CCAS et il avait été prévu qu'elle ne pourra être versé dans le domaine public qu'au bout de 10 ans – ce n'est qu'à ce moment-là qu'il pourra être envisagé comme une vraie voie publique. Ces dix années étant désormais passées, il est maintenant envisageable de procéder à la régularisation foncière.
- Panneau sens interdit sur le passage entre le périscolaire et l'Ehpad : n'est plus visible du fait de la végétation – à voir pour le déplacer.

Aucun autre point n'étant abordé, le Président clôt la séance à 19h30.

SCHERWILLER, le 22 septembre 2026 Le Secrétaire de Séance  Charline KLEINKNECHT	SCHERWILLER, le 22 septembre 2026 Le Président de séance  Olivier SOHLER
--	--

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Téléphone : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260922-DEL2026029-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026